MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2016_CT2_313

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – DELAVET Christian– DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et Politique de la Ville

Habitat

■ **Séance du 8 décembre 2016**

04_1_09

■ Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'amélioration de l'habitat privé en s'associant aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah.
La CPA a ainsi mis en place des dispositifs d'aides destinées aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation de leur logement, en complément des aides de l'Anah :

- pour les propriétaires occupants (sur condition de ressources) : une subvention de 10 % du montant subventionnable de l'Anah et une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € en complément de l'ASE (programme « Habiter Mieux »),
- pour les propriétaires bailleurs : une « prime de réduction de loyer » visant à encourager les propriétaires bailleurs privés à produire des logements « conventionnés » avec loyer maîtrisé durant 9 ans. Le montant de cette prime est forfaitaire selon la surface et le type de loyer appliqué et plafonné à 80 m². Son mode de calcul varie ainsi :
  - pour un « loyer très social » : prime = 125 euros/m²,
  - pour un « loyer social » : prime = 100 euros/m²,
  - pour un « loyer intermédiaire » : prime = 50 euros/m².

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Anah après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

Les aides du Territoire du Pays d'Aix sont attribuées aux propriétaires au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), le Territoire du Pays d'Aix se réserve le droit d'écrêter son aide.

Suites aux décisions prises au sein des dernières CLAH, la participation du Territoire du Pays d'Aix est sollicitée sur 13 dossiers pour un montant total s'élevant à 22 740 euros, détaillé dans le tableau ci-annexé.

Les subventions du Pays d'Aix sont versées sur présentation par la délégation locale de l'Anah de la copie de l'ordre de paiement après travaux, que l'Anah ne produit qu'après avoir instruit et vérifié les pièces justificatives au paiement et notamment toutes les factures acquittées des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Règlement Général de l'Anah ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire de la CPA du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;
- La délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la ville du 17 novembre 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est présentée dans le tableau annexé, pour un montant total de 22 740 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 3 :

Ces subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme N° 2010/2 de la Direction Habitat (fonction 552 – nature 20422) qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Subventions proposées à l'approbation du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016

										ANAH 13		Pays d'Aix		Autres				
Nom du propriétaire	Prénom du propriétaire	Adresse du projet	Commune Projet	type dossier	Plfd ress. PO	Type de travaux	Travaux envisagés	Total devis TTC	Dépense subvtionnab.	Subv.	ASE	Subv.	Prime ASE	C. Retraite	Autres	Ecrêtement	Total des Aides	% Aides sur Trvx TTC
KHODRI	Hacene	180 rue des Monges	PERTUIS	PO		AMELIORATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration énergétique	27 356 €	25 340 €	7 000 €	3 000 €	2 534 €	500 €			/	13 034 €	48%
RECHET	Marie-France	1 Allée de la transhumance Jas de Croze	VITROLLES	PO		AMELIORATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration énergétique	4 436 €	4 203 €	1 471 €	0 €	420 €	0 €			/	1 891 €	43%
LE MEILLEUR et VERDEZ	Christelle	1599 avenue de la croix d'or	BOUC-BEL-AIR	PO	M	AUTONOMIE	Aménagement du jardin pour accès à la maison (projet pour enfant de 10 ans).	12 220 €	10 720 €	3 752 €		1 072 €			1 420 €	/	6 244 €	51%
CHANTELOT	Paulette	67 cours Gambetta, La Tour d'aygosi Bat 20	AIX-EN-PROVENCE	PO	TM	AUTONOMIE	Remplacement de la baignoire par une douche	4 020 €	4 020 €	2 010 €		402 €		2 057 €		1	4 469 €	111%
LASSERRE	Louis	12 rue de la Sariette	PEYROLLES-EN-PROVENCE	PO	TM	AUTONOMIE	Autonomie, escalier menant à la chambre et salle de bain	2 900 €	2 749 €	962 €		275 €		1 885 €		1	3 122 €	108%
PELEGRIN	Christianne	44 avenue Philipe Solari	AIX-EN-PROVENCE	PO	TM	AUTONOMIE	installation de main courante dans les escaliers et de barre d'appuis dans la douche et les WC, pose d'un siège de douche.	1 199 €	1 090 €	545 €		109 €		600 €		1	1 254 €	105%
FERAUD	Huguette	51 avenue st jérôme	AIX-EN-PROVENCE	PO	TM	AUTONOMIE	Transformation d'une baignoire en douche	5 750 €	5 227 €	2 614 €		523 €		1 725 €		/	4 862 €	85%
ROBION	Rosalie	19 rue du roy rené	VITROLLES	PO	TM	AUTONOMIE	remplacement des menuiseries du rdc et mise en œuvre d'une main-courante escaliers.	4 200 €	3 811 €	1 864 €		381 €		1 913 €		/	4 158 €	99%
GUERRIVE	Xavier	16 bis avenue de la Violette	AIX-EN-PROVENCE	PO	TM	HABITAT TRES DEGRADE	Remise aux normes complète : electricité sanitaire, menuiserie, chauffage	65 640 €	59 253 €	27 493 €	2 000 €	5 499 €	500 €			/	35 492 €	54%
GISBERT & DARNAUD	Anne Claire	23 Avenue d'Aix	GARDANNE TR	PO	TM	AMELIORATION ENERGETIQUE	Remplacement de menuiseries avec volets Isolation des combles	15 058 €	14 263 €	7 014 €	1 426 €	1 426 €	500 €			/	10 366 €	69%
AMIC	Yvette	613 Avenue Jullien Gautier	BEAURECUEIL	PO	TM	AUTONOMIE	Baignoire-douche	3 279 €	2 981 €	1 490 €		298 €		1 491 €		/	3 279 €	100%
BALDACCHINO	Jean	18 avenue Jeanne d'Arc	LES PENNES-MIRABEAU	PO	TM	AUTONOMIE	Travaux d'autonomie	3 306 €	3 005 €	2 213 €		301 €				/	2 514 €	76%
ARNAUD	Jocelyne	43, avenue de la Bourgade	LE PUY SAINTE REPARADE	PB		HABITAT TRES DEGRADE	Réhabilitation globale du logement, y compris toiture et façade avec isolation renforcée	115 405 €	86 818 €	30 736 €	1 600 €	8 000 €				/	40 336 €	35%
										Total Pays d'Aix		21 240 €	1 500 €					
												22 740 €						

Accusé de réception en préfecture
013200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

2016_CT2_313

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_313-DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016